

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE
DE
29160 – CROZON

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un novembre à dix-huit heures,

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de M. Patrick Berthelot, Maire de Crozon.

DATE DE CONVOCATION

14.11.2024

DATE D’AFFICHAGE

27.11.2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En Exercice	28
Présents	24
Votants	28

N° 077/2024

OBJET :

4 – URBANISME/FONCIER

4-2) Acquisition de terrain emplacement réservé au Fret

Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture de Quimper au titre du contrôle de légalité le et qu'elle a été notifiée aux intéressés le

Le Maire

Etaient présents : Tous les conseillers en exercice à l'exception de :

- Christiane Dreux avec procuration à Patrick Berthelot
- Marie-Laure Le Bris avec procuration à Hervé Le Roux
- Typhaine Velly avec procuration à Fanchon Le Monze
- Antonella Gironi avec procuration à Chantal Sévellec

Formant la majorité des membres en exercice.

Clélia Gaudin a été élue secrétaire de séance.

Excusée : Flavie Robin, Trésorière

Assistaient également à la séance :

Emmanuelle Touchain-Le Gallou, directrice générale des services – Brigitte Tertu, responsable du service Finances – Catherine Caparros, responsable des ressources humaines - Marina Ely, assistante de direction

Un accord est intervenu avec Mmes MELGUEN Marthe et DAGNEAUX Christine qui ont accepté de céder à la Commune de CROZON la parcelle cadastrée section BC n° 234 d'une surface de 1 750 m² sise au Fret.

Il s'agit d'un terrain grevé de l'emplacement réservé n°10 au règlement du PLUi d'une superficie de 12 029 m² au profit de la commune.

Cette cession, consentie sur la base de 30 €/m² soit 52 500 € pour la totalité de la parcelle, permettra la création d'un équipement public et d'un stationnement relais.

La transaction étant inférieure à 180 000 €, l'avis des Domaines n'est pas préalablement requis.

Il est précisé que, dans le cadre de cette opération, les frais de la transaction seront pris en charge par la collectivité.

Ce point a été examiné les 17 janvier, 1^{er} août et 10 octobre 2024 par la commission urbanisme qui a rendu un avis favorable à l'unanimité.

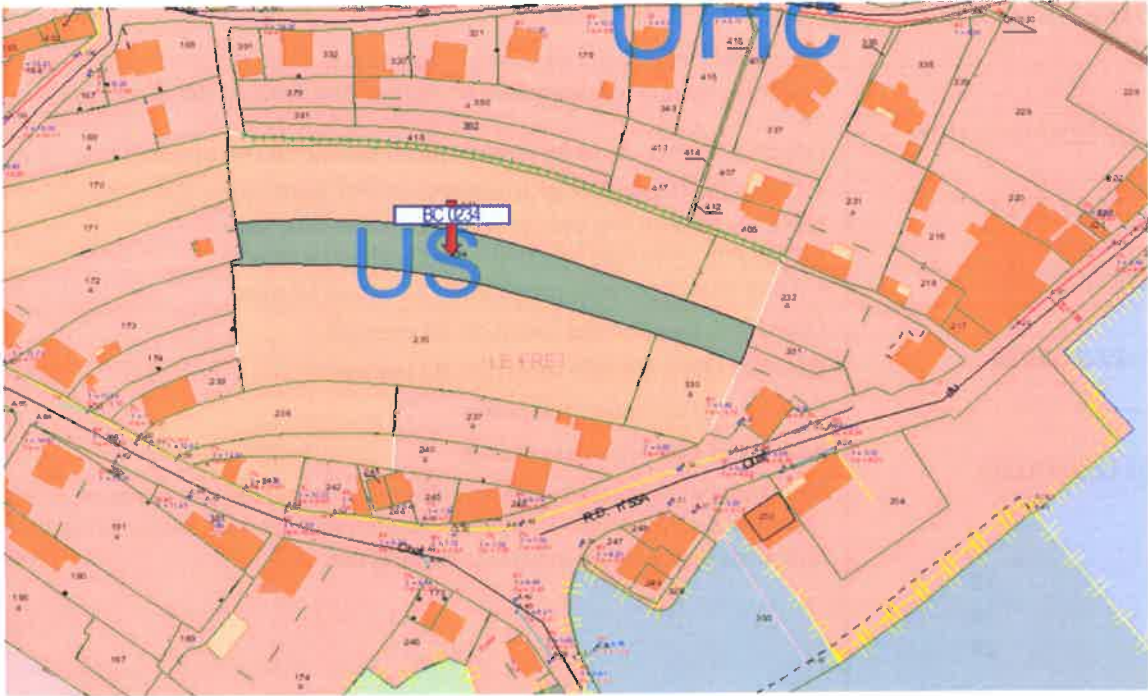
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- autorise l'achat de la parcelle cadastrée section BC n° 234 aux conditions visées ci-dessus,
- autorise M. le Maire à signer tous actes et tous documents et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Accusé de réception en préfecture
029-212900427-20241121-077-2024-DE
Date de télétransmission : 26/11/2024
Date de réception préfecture : 26/11/2024

.../...



A Crozon, 22 novembre 2024

Le Maire,



Patrick BERTHELOT

Accusé de réception en préfecture
029-212900427-20241121-077-2024-DE
Date de télétransmission : 26/11/2024
Date de réception préfecture : 26/11/2024